



CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME
DES JEUNES DE LA LÉGION 2019

PROFIL DE L'ATHLÈTE

PARTIE 1: PROFIL DE L'ATHLÈTE

Nom: _____ Mâle Femelle

Adresse: _____ Date de Naissance: _____
(ville/province/code postal) (mois/jour/année)

No. Téléphone:() _____ Adresse de Courriel: _____

#Carte Santé: _____ Date d'Expiration : _____

Allergies et/ou régime spécial, invalidité, etc.: joindre liste tel que requis
(pièce jointe : **Oui** **Non**)

Indiquer clairement tous les médicaments que le candidat/la candidate doit utiliser durant la période de l'activité. Ces médicaments doivent être clairement marqués et la personne médicale sur le site doit être avisée dès l'arrivée (le nom du médicament, la condition pour laquelle le médicament est prescrit ainsi que la dose doivent être indiqués): joindre une liste, tel que requis (pièce jointe : **Oui** **Non**)

Si vous êtes végétarien/végétarienne/végétalien/végétalienne, joindre une liste des mets que vous ne consommerez pas (pièce jointe : **Oui** **Non**)

Contact en cas d'urgence: Nom : _____

Lien de parenté : _____ No. Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

PARTIE 2: ATHLÈTE – RÈGLES ET RÈGLEMENTS

- 1) Tous les athlètes doivent participer dans les championnats pour la durée de l'activité (7-13 août 2019). Les départs prématurés ne sont pas permis. Les athlètes doivent se conformer à cette règle lorsqu'ils/elles signent ce formulaire ou abandonner leur place sur leur équipe de direction provinciale. **Au cas où un athlète se retire des championnats sans l'autorisation du président du comité des sports, ses parents seront responsables des coûts défrayés pour le transport, l'hébergement, les repas et les frais d'inscription.**
- 2) Vous devez garder votre clé de chambre avec vous en tout temps. Il y a des frais de remplacement pour toute clé perdue (frais qui seront établis par le site d'accueil). La clé ne sera pas remplacée tant que les frais ne seront pas déboursés.





- 3) Tous les athlètes doivent utiliser le système d'équipe de deux et ne doivent jamais être laissé(e)s seul(e)s avec un chaperon ou entraîneur, dans une situation d'un à un.
- 4) Quand vous avez de la compagnie mixte dans les chambres, les portes doivent être complètement ouvertes.
- 5) Vous devez fermer votre porte à clef lorsque vous quittez votre chambre ou vous vous couchez.
- 6) Une fois inscrit à votre chambre, vous serez responsable pour tout dommage causé. Faites votre lit et gardez votre chambre propre.
- 7) Les salles de bain, baignoires et douches sont partagés; gardez-les propres.
- 8) Les quartiers fourniront la literie et une serviette; aucune autre aménité n'est fournie. Il est suggéré fortement que les participants apportent du shampoing, du savon et etc.
- 9) Aidez à garder la résidence et l'emplacement propres. Ne jetez pas vos déchets sur le terrain; utilisez les poubelles à cette fin.
- 10) Vous ne pourrez pas quitter les limites du campus sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de votre accompagnateur; de la même manière, vous devrez, dès votre retour, lui rendre compte de votre rentrée. Aucune visite/sortie à l'extérieur du site ne sera permise le vendredi, le samedi et le dimanche. Les parents ou tuteurs doivent être informés de ces restrictions.
- 11) Tout dommage doit être rapporté à vos chaperons immédiatement. Vous êtes responsable de tout dommage causé dans votre chambre ainsi que de la perte de literie. Le coût des dommages et de la perte de literie devront être remboursés.
- 12) Vous n'avez pas le droit d'utiliser ou d'avoir en votre possession des breuvages alcoolisés ou des stupéfiants illégaux. Toute infraction à cette règle ou mauvaise conduite résultera en une communication immédiate avec vos parents, retour au foyer et/ou suspension possible jusqu'à deux ans, par votre Association d'Athlétisme provinciale.
- 13) Tous les athlètes doivent être sur leur plancher respectif pas plus tard que 22h30 et adhérer au couvre-feu, à 23h00 chaque soir. Le couvre-feu signifie: lumières éteintes, systèmes de sons et portes fermés; aucune exception.
- 14) Tous les athlètes doivent assister aux cliniques du camp d'entraînement même s'ils souffrent d'une blessure ou maladie superficielle ou sont fatigués. Les athlètes ne peuvent pas rester dans la résidence durant les séances de cliniques.
- 15) Toute personne non autorisée n'a pas accès aux résidences, sauf à l'entrée.





- 16) Vous n'avez pas le droit d'avoir en votre possession ou d'amener sur le campus, ni de louer, des autos, planches à roulettes (skateboards), patins à roues alignées, bicyclettes, etc.
- 17) Les téléphones cellulaires et systèmes de son (« iPod ») doivent être fermés durant les séances de cliniques et le couvre-feu. Si vous persistez à utiliser ces appareils, vous recevrez un avertissement, suivi d'une confiscation. Aussi, l'utilisation inappropriée d'appareils photographiques de téléphones cellulaires ou de tout autre appareil photographique ne sera pas tolérée.
- 18) Vous êtes encouragé à apporter un ensemble chic pour le banquet de clôture.
- 19) Politique sur les changements de billets d'avion: Une fois l'itinéraire du participant finalisé et le billet d'avion émis, aucun autre changement ne peut être effectué, sauf dans des circonstances spéciales. Toutes dépenses associées seront la responsabilité de l'individu.
- 20) Vous devez apporter votre carte de santé provinciale aux "Nationaux" de la Légion et l'avoir en votre possession en tout temps. Si vous avez une carte de santé qui indique une date d'expiration, vous devez vous assurer que la carte est courante et n'expirera pas durant la période de cette activité.
- 21) Pour voyages par avion, en vertu des règlements du gouvernement, les transporteurs aériens exigent maintenant des photos d'identité émises par le gouvernement, à la porte départs pour tous les passagers qui semblent âgés de plus de 12 ans. Le nom sur la pièce d'identité doit être le même que le nom utilisé sur la réservation ou le billet.
- 22) Les athlètes sont responsables pour leurs effets personnels en tout temps et doivent s'assurer de garder les objets de valeur en sécurité. Ceci comprend (sans y être limité) les logis, durant les cliniques et les compétitions. La Légion n'est pas responsable des effets perdus ou volés, et le remboursement de telles pertes tombe sous la protection d'assurance individuelle.
- 23) La vie privée de l'individu est d'importance capitale et sera respectée en tout temps. À ce titre, une conduite qui enfreint la vie privée d'un individu est considérée une infraction d'ordre majeur avec résultats correspondants. Ceci comprend l'utilisation inappropriée et illicite d'appareils photographiques et la transmission de telles images au cours de l'activité et suite à celle-ci.

PARTIE 3: DÉCLARATIONS

Je certifie que j'ai lu les règles et règlements ci-dessus (partie 2), que je les comprends et que je les respecterai pour la durée des championnats. Je reconnais aussi qu'une violation de ces règles pourrait entraîner mon retrait du programme.

Je, le/la soussigné(e), accorde la permission à la Légion royale canadienne d'utiliser des images de moi-même photographiées durant les Championnats nationaux d'Athlétisme, pour fins d'étalages, cérémonies, publications et représentation numérique et autres fins en rapport à la promotion de la Légion royale canadienne et/ou les Championnats nationaux d'Athlétisme de la





Légion. J'accorde aussi la permission à la Légion de l'utilisation, à titre gratuit, de mon nom et/ou photo dans toute émission, télévisée ou autre compte rendu de cette activité.

Je par la présente, pour moi-même, mes héritiers, exécuteurs et administrateurs, libère et pour toujours libère la Légion royale canadienne, ses agents, serviteurs, représentants, successeurs et cessionnaires et autres groupes, sociétés constituées, associations ou individus associés avec les concurrent(e)s de n'importe quelle et de tous les droits, réclamations, demandes et actions quel que soit ce que je puisse avoir pour n'importe quelle et toute perte, dommage ou blessure subis par moi, ou mon équipement durant les dites compétitions.

J'atteste et vérifie que je suis en pleine forme physique. De plus, je fournis mon consentement pour la provision de traitement médical d'urgence, si nécessaire.

Une gamme de services thérapeutiques peuvent être fournis aux athlètes qui participent à une compétition provinciale et/ou aux Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion. Les thérapeutes seront peut-être des étudiants thérapeutes qui complètent des heures de clinique qui font partie de leur programme d'éducation. Les athlètes désireront peut-être recevoir un traitement avant leur activité respective pour dégourdir leurs muscles, ou suite à une activité pour se détendre et empêcher l'acide lactique de se développer dans leurs membres. Les étudiants thérapeutes seront supervisés en tout temps par des thérapeutes enregistrés, et le traitement sera exécuté à travers le vêtement ou directement sur la peau des régions déjà exposées (par exemple, jambes, bras, etc.). Tous les athlètes âgés de moins de 18 ans doivent posséder le formulaire de consentement signé par leur parent ou gardien légal avant que n'importe quels services thérapeutiques puissent être administrés. Consentement **Oui** **Non**

Je certifie que j'ai lu les déclarations ci-dessus (partie 3), que je les comprends et que je reconnais le besoin.

Nom de l'Athlète (Imprimer)

Signature de l'Athlète

Nom du Parent/Gardien (Imprimer)

Signature du Parent/Gardien

Date

PARTIE 4: PIÈCES JOINTES (tel que requis)

1. Allergies et/ou régime spécial, invalidité, etc. (pièces jointes: **Oui** **Non**)
2. Médicaments que le candidat/la candidate doit utiliser durant l'activité (pièce jointe : **Oui** **Non**)
3. Liste des mets que vous ne consommerez pas (pièce jointe: **Oui** **Non**)

